

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 29 (1884)  
**Heft:** 9

**Artikel:** Cours des IVe et IIIe brigades d'infanterie  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-336430>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 18.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

du monument, d'après le modèle de M. Richard Kissling, membre de la Conférence.

(Proposé par MM. Hepke, Furley, comte Sérurier, d'Oom, Hoor, Sheldon, Maggiorani, de Cazenove, Baroffio, Thomsen, Staaff, de Weech, Hass, Mappes, Tosi, Tasson, Pretenderis-Typaldos, de Martens, Armstrong, Longmore, Schlesinger, Solomons, Ellissen et miss Barton.)

### Cours des IV<sup>e</sup> et III<sup>e</sup> brigades d'infanterie.

Une circulaire de l'état-major de la II<sup>e</sup> Division donne sur les cours de répétition des III<sup>e</sup> et IV<sup>e</sup> brigades d'infanterie avec armes combinées, qui ont lieu maintenant, les renseignements ci-après conformes aux prescriptions du Tableau des Ecoles et aux dispositions de MM. les colonels-brigadiers approuvées et complétées par le Département militaire suisse :

#### IV<sup>e</sup> BRIGADE, colonel-brigadier Sacc.

Ce cours a eu lieu du 21 août au 8 septembre, principalement à Delémont, Porrentruy et autres localités du Jura bernois, comme suit :

#### *I. Ordres pour les casernements et cantonnements.*

##### A. Pendant le cours préparatoire.

Août 21. Etat-major de brigade à Delémont.

- » 22. Etat-major du VII<sup>e</sup> régiment, lieut.-colonel Furrer, à Porrentruy.
- » » Etat-major du VIII<sup>e</sup> régiment, lieut.-colonel Gagnebin, à Delémont.
- » » Le bataillon de carabiniers n<sup>o</sup> 2, major Secretan, s'organise et reste à Colombier.
- » » Le bataillon n<sup>o</sup> 19, major Monnier, s'organise à Neuchâtel et se rend par chemin de fer à Porrentruy.
- » » Le bataillon n<sup>o</sup> 20, major Courvoisier, s'organise à Chaux-de-Fonds et se rend par chemin de fer à Porrentruy.
- » » Le bataillon n<sup>o</sup> 21, major de Wattenwyl, s'organise à Sonceboz le 22 août et se rend par chemin de fer à Porrentruy.
- » » Le bataillon n<sup>o</sup> 22, major Wenger, s'organise et reste le 22 août à Delémont.
- » » Le bataillon n<sup>o</sup> 23, major Kuhni, s'organise et reste le 22 août à Delémont.

- Août 22. Le bataillon n° 24, major Perrin, s'organise à Porrentruy le 22 août et se rend par chemin de fer à Courrendlin.
- » 27. L'escadron de dragons n° 6 s'organise à Tavel le 27 août et se rend le 28 août à Berne.
  - » 27. La compagnie de guides n° 2 s'organise à Neuchâtel le 27 août et se rend le 28 août par chemin de fer jusqu'à Lyss et à pied à Berne.
  - » 18. La batterie d'artillerie n° 11 s'organise à Colombier le 18 août et se rend par chemin de fer le 20 août de bonne heure à Cossonay et Bière.
  - » 24. La batterie d'artillerie n° 12 s'organise à Berne le 18 août et se rend par chemin de fer le 20 août de bon matin à Morges, puis à Bière.
  - » 24. L'ambulance n° 7 (officiers et sous-officiers) s'organise et reste le 24 août à Delémont.
  - » 27. La troupe s'organise et reste le 27 août à Delémont.
  - » 24. La compagnie d'administration n° 3 s'organise à Berne le 24 août et se rend par chemin de fer le 25 août à Delémont.
- Sept. 2. Le bataillon de carabiniers n° 2 quitte Colombier, marche sur Neuchâtel et se rend par chemin de fer à St-Ursanne.
- » 2. La compagnie de guides n° 2 quitte Berne et se rend par chemin de fer à Delémont.
  - » 2. La batterie d'artillerie n° 11 part de Bière le 1<sup>er</sup> septembre, marche sur Yverdon, et le 2 septembre se rend par chemin de fer d'Yverdon à Courgenay.
  - » 2. La batterie d'artillerie n° 12 part de Bière le 1<sup>er</sup> septembre à pied pour Orbe; le 2 d'Orbe à Yverdon à pied, puis se rend par chemin de fer à Delémont et à pied à Develier.

*B. Pendant les manœuvres combinées.*

- Sept. 3. Le bataillon de carabiniers n° 2 vient de St-Ursanne à Rossemaison et Chatillon.
- » 3. Le VII<sup>e</sup> régiment vient de Porrentruy à Boécourt, Glovelier, Brelincourt, Bassecourt et Courfaivre.
  - » » Le VIII<sup>e</sup> régiment garde ses cantonnements à Delémont et Courrendlin.
  - » » L'escadron de dragons n° 6 quitte Berne à pied sur Bienne et se rend par chemin de fer (train spécial) à Delémont.
  - » » Les batteries d'artillerie nos 11 et 12 cantonnent à Courroux.

*N.B.* La compagnie de guides n° 2 est répartie aux différents états-majors.

Ces mouvements se sont exécutés conformément aux ordres.

## *II. Plan d'instruction pour le cours de la IV<sup>e</sup> brigade d'infanterie et du bataillon de carabiniers n° 2.*

*N.B.* Pendant le cours préparatoire, aussi bien que pendant les manœuvres, le bataillon de carabiniers est sous les ordres directs du commandant de brigade, en reçoit les ordres et lui envoie ses rapports.

### A. Pendant le cours préparatoire.

	heures.
Service intérieur. Discipline dans les cantonnements, hon- neurs militaires . . . . .	5
Connaissance de l'arme . . . . .	3
Ecole de soldat, 1 <sup>re</sup> et 2 <sup>e</sup> partie . . . . .	8
Ecole de compagnie et méthode de combat . . . . .	9
Ecole de bataillon et méthode de combat . . . . .	9
Service de sûreté, théorique et pratique . . . . .	10
Exercices de pionniers . . . . .	2
Ecole de régiment (formes). . . . .	8
Ecole de régiment (méthode de combat) 2 bataillons contre un . . . . .	8
Tir à la cible . . . . .	12
	<u>Total : heures 74</u>

Durée du cours préparatoire 11 jours,  
dont 2 dimanches, reste 9 jours  
de travail à 8 heures, soit. . . . . 72 heures.

Les deux heures supplémentaires, soit théories, se donneront le matin de chaque dimanche.

Le premier dimanche matin sera employé à terminer l'organisation et à une inspection de détail par les commandants de bataillons.

Après midi libre, si la discipline et le résultat de l'inspection le permettent.

Le deuxième dimanche, service divin et inspection des régiments par le commandant de la brigade. Pour le bataillon de carabiniers par le commandant.

La répartition des heures de travail se fera chaque jour pour le lendemain par les chefs de régiments, après entente avec l'instructeur de 1<sup>re</sup> classe, suivant le temps et les circonstances.

**B. Pendant les manœuvres combinées.***Idee générale pour l'ensemble des manœuvres.*

Une division Ouest venant de Belfort, après avoir pénétré dans le pays de Porrentruy, a ordre de franchir les Rangiers et, par Delémont, de pénétrer dans la vallée de Moutier.

Une division Est cantonnée de Delémont au Blauenberg a mission de défendre cette zone, ainsi que le passage des Rangiers.

Les manœuvres qui suivent résultent de la lutte entre des détachements et fractions de ces deux divisions.

*Idee particulière pour le 3 septembre.*

L'avant-garde de la division Ouest (VII<sup>e</sup> régiment, une batterie d'artillerie) se rassemble entre Porrentruy et Courgenay, (le bataillon de carabiniers n<sup>o</sup> 2 à St-Ursanne) et s'avance sur Cornol et les Rangiers.

Le régiment n<sup>o</sup> VIII et une batterie, détachés par la division Est pour défendre les Rangiers, se portent sur ce point.

Combat à la Mâle-Cote et aux environs d'Azuel si l'ennemi attaque aussi par Frégiécourt.

Combat aux Malettes. Le bataillon de carabiniers attaque le flanc gauche de la position en venant de St-Ursanne.

Le détachement Est est repoussé.

Cessation des manœuvres et repos.

**III. Cantonnements des 3, 4, 5 et 6 septembre.**

Le VIII<sup>e</sup> régiment cantonne le 3 septembre :

Bataillons 22 et 23, à Delémont.

Bataillon n<sup>o</sup> 24, à Courrendlin.

Le VII<sup>e</sup> régiment descend des Malettes par Seprais dans ses cantonnements de Boécourt, Glovelier, Brelincourt, Bassecourt et Courfaivre.

Le bataillon de carabiniers n<sup>o</sup> 2 cantonne à Rossemaison et Châtillon.

Le régiment d'artillerie cantonne à Courroux.

Les guides et l'escadron de dragons n<sup>o</sup> 6 à Delémont.

*Idee particulière pour le 4 septembre.*

L'avant-garde de la division Ouest est censée avoir bivouaqué à Develier-Dessus. Le régiment n<sup>o</sup> VII poursuit sa marche sur Delémont avec une batterie d'artillerie et un peloton de dragons.

Par contre la division Est se concentre sur Delémont.

Le régiment n<sup>o</sup> VIII, renforcé d'un bataillon de carabiniers, une

batterie d'artillerie et deux pelotons de dragons, a ordre, pour protéger cette concentration, de marcher au-devant du VII<sup>e</sup> régiment et d'empêcher son débouché dans la plaine.

Combat en avant de Develier.

Défense de ce village.

Le VII<sup>e</sup> régiment obligé de céder, reçoit de son divisionnaire l'ordre de se retirer sur Boécourt pour protéger le flanc droit de la division Ouest et ne pas gêner sa descente sur Delémont.

**Cantonnements du 4 septembre.** — Comme la veille.

*Idée particulière pour le 5 septembre.*

Les deux divisions Est et Ouest sont en présence dans la vallée de Delémont.

La brigade de droite de la division Ouest (IV<sup>e</sup> brigade, un régiment d'artillerie, un escadron de dragons) venant de Glovelier se rassemble entre Courfaivre et Courtetelle pour s'emparer du défilé de Chatillon défendu par l'aile gauche de la division Est (une brigade marquée par le bataillon de carabiniers et deux batteries de pétards).

Le reste des deux divisions est censé se disputer la position au sud de Rossemaison et Courrendlin couvrant le débouché de la vallée de Moutier.

La brigade Ouest (IV<sup>e</sup> brigade) repousse la brigade Est (marquée) au-delà de Chatillon, mais au moment de forcer le défilé, reçoit l'ordre de se retirer en bon ordre sur Courfaivre et Boécourt vu que l'aile gauche de la division a échoué dans son attaque et a été repoussée sur Develier.

**Cantonnements du 5 septembre.** — Comme la veille.

*Idée particulière pour le 6 septembre.*

La brigade de droite de la division Ouest (IV<sup>e</sup> brigade moins le bataillon 24, plus deux batteries et un escadron de dragons) défend contre la brigade de gauche de la division Est, marquée par le bataillon 24, le bataillon de carabiniers et deux batteries de pétards, le débouché de la route Rangier-Boécourt, dès le défilé de Courfaivre.

Elle est battue et forcée de se retirer sur les Rangiers.

*N. B.* Les restes des deux divisions sont supposés combattre aux environs de Develier pour la possession de cette branche de la route des Rangiers.

**Cantonnements du 6 septembre.** — Comme la veille.

Le 7 septembre, inspection générale par le colonel-divisionnaire Lecomte dans la plaine de la gare de Delémont.

#### *IV. Juges de camp.*

Le corps des juges de camp sera composé :

a) Pendant les manœuvres de régiment contre régiment :

Du commandant de la IV<sup>e</sup> brigade, comme président ; de l'instructeur chef et des deux instructeurs de 1<sup>re</sup> classe de la II<sup>e</sup> division, comme membres.

b) Pendant les manœuvres de brigade :

De l'instructeur en chef comme président et de ses deux instructeurs de 1<sup>re</sup> classe comme membres.

Si le colonel-divisionnaire assiste à ces manœuvres il présidera les juges de camp.

Seront adjoints aux juges de camp :

M. le colonel-brigadier de Guimps, commandant de la II<sup>e</sup> brigade d'infanterie et ses deux commandants de régiments MM. les lieutenants-colonels David et Rigaud.

Assistera aussi aux manœuvres : M. le capitaine d'état-major Girod.

*P. S.* Le colonel Lecomte ayant été retenu jusqu'au 5 septembre par les conférences de la Croix-Rouge, à Genève, et M. le colonel de Salis étant tombé malade à Porrentruy, la présidence du tribunal du camp a été dévolue à M. le colonel-brigadier de Guimps. M. le lieutenant-colonel Rigaud, en mission aux manœuvres du 17<sup>e</sup> corps d'armée français, a été remplacé par M. le major Boy de la Tour.

#### *V. Corps d'instruction.*

MM. les instructeurs ont été répartis comme suit par M. l'instructeur-chef du II<sup>e</sup> arrondissement :

##### *A. Bataillon de Carabiniers.*

Capitaine Sunier.

Aide-instructeur trompette X...

##### *B. VII<sup>e</sup> Régiment.*

Lieutenant-colonel C. Furrer, 1<sup>re</sup> classe.

Capitaine Jeannerat, pour le tir.

Capitaine Champion, bataillon n<sup>o</sup> 19.

1<sup>er</sup> lieutenant Castan, » n<sup>o</sup> 20.

Capitaine Schaller, » n<sup>o</sup> 21.

Instructeur trompette Pernet, du 22 au 27 août.

Instructeur tambour Cajochim, du 28 août au 2 septembre.

*C. VIII<sup>e</sup> Régiment.*

Colonel de Crousaz, 1<sup>re</sup> classe.

1<sup>er</sup> lieutenant Boillot, pour le tir.

Un instructeur de la 1<sup>re</sup> division, bataillon n<sup>o</sup> 22.

Major Jolissaint, » n<sup>o</sup> 23.

Capitaine Rey, » n<sup>o</sup> 24.

Instructeur trompette Pernet, du 28 août au 2 septembre.

Instructeur tambour Cajochim, du 22 au 27 août.

L'instructeur d'arrondissement se rendra où sa présence sera jugée nécessaire.

*VI. Ordres de licenciement.*

Sept. 7. Le bataillon de carabiniers et l'escadron de dragons partiront de suite après le défilé pour s'embarquer sur le chemin de fer de la manière suivante :

1<sup>o</sup> L'escadron de dragons s'embarque à Delémont à 12 h. 35 m. et se rend par chemin de fer à Morat, où il arrivera à 5 h. 5 m. et sera licencié le 8 septembre.

2<sup>o</sup> La batterie n<sup>o</sup> 11 s'embarque à Delémont à 6 h. 55 m. et se rend par chemin de fer à Neuchâtel et marche à Colombier, où elle sera licenciée le 8 septembre.

3<sup>o</sup> La batterie n<sup>o</sup> 12 s'embarque à Delémont à 6 h. 18 m. et se rend par chemin de fer à Berne, où elle sera licenciée le 8 septembre.

4<sup>o</sup> Le bataillon de carabiniers s'embarque à Delémont à 2 h. 3 m. et se rend à Bienne.

» 8. Les compagnies de carabiniers de Neuchâtel, Valais et Genève partent de Bienne et se rendent par chemin de fer, respectivement à Neuchâtel, Sion et Genève. — La compagnie de Fribourg part de Bienne et se rend en chemin de fer, en passant par Berne, à Fribourg.

» 8. Le bataillon n<sup>o</sup> 19 part de Delémont et se rend en chemin de fer à Neuchâtel.

» » Le bataillon n<sup>o</sup> 20 part de Delémont et se rend en chemin de fer à Chaux-de-Fonds.

» » Le bataillon n<sup>o</sup> 21 part de Delémont et se rend par chemin de fer à Sonceboz.

» » Le bataillon n<sup>o</sup> 22 part de Delémont et se rend à pied à Moutier.

» » Le bataillon n<sup>o</sup> 23 est licencié à Delémont.

» » Le bataillon n<sup>o</sup> 24 part de Courrendlin et va à pied à Bassecourt.

» » Départ des états-majors de régiments.



Sept. 8. L'ambulance n° 7 (matériel) part de Delémont et se rend par chemin de fer à Fribourg. Le personnel se licencie à Delémont.

» » La compagnie d'administration n° 3 part de Delémont et se rend par chemin de fer à Berne pour le licenciement.

» » Départ de l'état-major de brigade de Delémont.

### *VII. Inspection.*

Les manœuvres se sont terminées par l'inspection générale, le 7 septembre, dans la belle plaine du Sud de la gare de Delémont, où le général Herzog avait inspecté les deux divisions de la frontière en août 1870.

Les troupes étaient sur 3 lignes ; en 1<sup>re</sup> la cavalerie et le 7<sup>e</sup> régiment ; en 2<sup>e</sup> les carabiniers et le 8<sup>e</sup> régiment ; en 3<sup>e</sup> les pionniers d'infanterie, le personnel et le matériel sanitaires, les voitures de guerre et d'approvisionnement. L'artillerie, obligée de charger de bon matin son matériel, avait été dispensée.

Malgré une pluie battante et des effets déjà mouillés de la veille, les troupes de toutes armes se présentaient fort bien à l'inspection. Le correspondant militaire du *National* la relate en ces termes :

« Il est 9 heures, tambours et trompettes battent aux champs, la troupe présente les armes ; M. le colonel Sacc, commandant la brigade, se porte, au galop, à la rencontre de l'inspecteur, M. le colonel-divisionnaire Lecomte, qui s'avance, escorté de l'attaché militaire à l'ambassade de France à Berne, M. le commandant Sever, en brillant uniforme et décoré, de deux juges de camp, MM. les colonels de Guimps et David, et d'un certain nombre d'autres officiers supérieurs, parmi lesquels M. le lieutenant-colonel Favre, chef d'état-major de la II<sup>e</sup> division d'armée, dont le frère, major à l'état-major général, est justement attaché à l'état-major de la IV<sup>e</sup> brigade.

» Un détachement de guides, au milieu desquels figure l'ordonnance du commandant Sever, en uniforme d'artillerie, ferme la marche de ce groupe d'officiers sur lesquels se dirigent bientôt les yeux de tous, sans exception, y compris ceux de la troupe, immobile, l'arme sur l'épaule. Le moment est solennel, chacun sent qu'il ne s'agit pas ici d'une vaine parade, mais bien de l'inspection, comme telle, d'une unité importante de notre armée de milices, unité représentée au grand complet.

» Le seul vide constaté est celui causé par l'absence de deux officiers étrangers : l'attaché militaire de l'ambassade d'Allemagne à Berne, et son collègue l'officier russe, mentionnés dans ma seconde correspondance comme ayant assisté aux manœuvres de ces derniers jours. Le public qui s'attendait à voir paraître ces officiers revêtus de l'uniforme de leur pays, fut déçu dans son attente. Per-

sonne ne vint, si ce n'est, toutefois, l'attaché militaire allemand, que je crois avoir aperçu, examinant incognito; une manière comme une autre de juger d'une troupe, la meilleure probablement; mais passons.

» M. le colonel Lecomte ayant parcouru le front de toutes les troupes de la brigade, celles-ci, après avoir pris un front différent, attendent, l'arme au pied, l'instant où elles devront défiler. Les troupes, placées suivant un ordre déterminé d'avance, M. le colonel-brigadier donne le signal du départ. Précédé de trois dragons, il s'avance lui-même à la tête de sa brigade, qui le suit dans l'ordre suivant : la compagnie de guides, l'escadron de dragons, tous deux défilant au pas; puis vient le bataillon de carabiniers n° 2, suivi par les bataillons des 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> régiments, chacun de ces derniers défile, précédé des musiques de ses trois bataillons; les pionniers, les troupes sanitaires viennent ensuite, ayant derrière eux les voitures de guerre, qui ferment la marche. Le coup d'œil est à ce moment-là des plus pittoresques; le pas alluré des carabiniers, la cadence uniforme, moins rapide, des bataillons de fusiliers, la marche lente et empesée des chevaux du train avec leurs attelages lourds et compliqués, celle plus dégagée des guides et dragons, la différence de tenue de chacun des détachements représentant les différentes armes, le plus ou moins de correction dans l'exécution du défilé lui-même, la variété des uniformes, de l'armement, de l'équipement et du matériel, tous ces facteurs également à la portée du simple vulgaire, sont à eux seuls ce qui constitue le grand attrait qu'aura toujours pour une population quelconque le défilé d'une unité dans le genre de celle inspectée ce matin.

» Après avoir défilé, chacun des détachements gravit une colline faisant face aux officiers inspecteurs; il en résulte une agglomération de couleurs que l'œil ne peut se lasser d'admirer. Les blancs panaches des guides, la nouvelle coiffure des cavaliers tranchent très agréablement sur le vert de la prairie. Par contre, les noirs plumets des dragons produisent une impression toute différente; la teinte foncée de leur uniforme, mariée aux sombres couleurs de leur coiffure — ancien modèle — donne aux dragons un air quelque peu sinistre. On songe involontairement, en les voyant, aux dragons de la mort, de funeste mémoire.

» Heureusement que l'effet produit est quelque peu tempéré par la vue de l'uniforme de l'artillerie, très coquet et généralement très bien porté. Quant à l'uniforme de l'infanterie, d'une coupe un peu rustique, il est vrai, il n'en a pas moins quelque chose qui plaît. Cette tunique bleu foncé du fantassin, avec ses parements d'un beau rouge, est suffisamment belle. Du reste, n'oublions pas qu'au militaire surtout, ce n'est pas l'habit qui fait le moine, tant s'en faut. L'impression générale a été bonne, cela suffit et doit suffire; une

dernière affirmation : c'est que nos dissertations à perte de vue, nos divergences d'opinions n'affaibliront en rien la sérieuse impression faite sur chacun de ceux auxquels il a été donné d'assister à l'imposante cérémonie de ce matin, dans laquelle ne figuraient que des soldats-citoyens et non des spécialistes, c'est-à-dire des gens rompus au métier de la guerre. Des progrès ont été constatés, c'est là l'essentiel. Personne ne s'est fait d'illusion ; personne, non plus, n'a cherché à diminuer en quoi que ce soit le prestige de troupes sur lesquelles la patrie doit pouvoir compter un jour.

» A. B., 1<sup>er</sup> lieutenant-instructeur.

» P.-S. — Le défilé terminé, les troupes regagnèrent leurs cantonnements ; les dragons se rendirent directement à la gare, leur départ ne précédant que de quelques instants celui des carabiniers, fixé à 2 heures. — La pluie n'ayant cessé de tomber, empêcha l'exécution des manœuvres prévues contre le redan construit par les pionniers à la Beuchille. Nul doute que cette manœuvre-école n'eût été très intéressante ».

---

### III<sup>e</sup> BRIGADE, colonel-brigadier Bonnard.

Ce cours a lieu du 12 au 29 septembre, dans le canton de Fribourg, aux environs de Bulle, Romont, Fribourg, Tavel, Flamatt.

#### *I. Ordres pour les casernements et cantonnements.*

##### A. Pendant le cours préparatoire.

- Sept. 11. Etat-major de brigade, Fribourg. (Hôtel de Fribourg).  
 » 12. Etat-major du 5<sup>e</sup> régiment, Bulle. (Hôtel des Alpes).  
 » » Bataillon 13, état-major et officiers de compagnies, Bulle. (Hôtel de Ville).  
 » » Bataillon 13, troupe, Bulle. (Granges des Halles, bâtiment d'école, Halles).  
 » » Bataillon 14, état-major et officiers de compagnies, Bulle. (Hôtels de l'Union et Cheval-Blanc).  
 » » Bataillon 14, troupe, Bulle. (Caserne et Grand hangar).  
 » » Bataillon 15, état-major, Tour-de-Trême. (A désigner plus tard).  
 » » Bataillon 15, officiers, Tour-de-Trême. (Maison de Ville).  
 » » Bataillon 15, troupe, Tour-de-Trême. (Parqueterie et dans quatre granges).  
 » » Pionniers d'infanterie, officiers, Bulle. (Hôtel du Cheval-Blanc).  
 » » Pionniers d'infanterie, troupe, Bulle. (Stand).  
 » » Etat-major du 6<sup>e</sup> régiment, Fribourg. (Hôtel de Fribourg).

- Sept. 12. Bataillon 16, état-major et officiers de compagnies, Fribourg. (Pensionnat).
- » » Bataillon 16, troupe, Fribourg. (Trois comp. au Pensionnat et une comp. au Strambino).
- » » Bataillon 17, état-major et officiers de compagnies, Fribourg. (Vieille caserne).
- » » Bataillon 17, troupe, Fribourg. (Vieille caserne).
- » » Bataillon 18, état-major et officiers de compagnies, Fribourg. (Caserne de Pérolles).
- » » Bataillon 18, troupe, Fribourg. (Caserne de Pérolles).
- » 14. Bataillon de train, état-major et officiers, Fribourg. (Caserne de Pérolles).
- » » Bataillon de train, soldats, Fribourg. (Caserne de Pérolles).
- » » Train de ligne, officiers et soldats, Fribourg. (Vieille caserne basse-ville).
- 14 et 17. Troupes sanitaires, officiers et soldats, Fribourg. (Ecole des filles près St-Nicolas).
- Sept. 15. Compagnie d'administration, officiers et soldats, Fribourg. (Caserne de Pérolles).

A son arrivée dans les cantonnements le 12 septembre, la troupe recevra la subsistance en nature des fournisseurs.

Dès le 15 septembre, la compagnie d'administration sera chargée de ce service.

#### B. Pendant les manœuvres du 25 au 27.

Etats-majors de brigade, de régiments et de bataillons, à Fribourg, et sur le terrain des manœuvres entre Fribourg, Tavel, Heitenried, Flamatt. — Cavalerie marche de Berne à Fribourg le 25. Artillerie marche de Bière à Fribourg le 23-25 par Yverdon et Payerne.

Régiment n° 10 cantonne à Schwarzenburg le 25 et sur le terrain des manœuvres le 26.

## II. Plan d'instruction.

### A. Pendant le cours préparatoire.

#### *Branches d'instruction, durée 18 jours.*

Service intérieur, connaissance du livret de service . . . . .	6 heures.
Connaissance de l'arme, entretien de l'arme . . . . .	6 »
Règles de tir, moyens de remédier aux dérangements. — . . . . .	»
Ecole de soldat avec et sans fusil . . . . .	10 »
Ecole de compagnie et de tirailleurs, exercices de combat. . . . .	15 »
Ecole de bataillon en ordre serré et en colonnes de compagnie . . . . .	6 »

Service de sûreté, devoirs des patrouilles, des sentinelles, etc., au service d'avant-postes et de sûreté en marche . . . . .	13 heures.
Exercices de pionniers, constructions de cuisines, de fossés de tirailleurs, etc. . . . .	4 »
Exercices de combat sur le terrain. . . . .	2 »
Exercices de tir . . . . .	12 »
Hygiène . . . . .	1 »
	<hr/>
	75 heures.

*Jour d'entrée* : Organisation dans les cantonnements, établissement des listes de chambrées, lecture des articles de guerre, des ordres du jour. Installation des gardes de police, gardes de cantonnements, gardes de casernes.

L'école de régiment aura lieu les 20 et 21 septembre ou avant, lorsque le tir sera terminé.

#### B. Pendant les manœuvres combinées.

23 septembre. Exercice de marche des régiments 5 et 6 cantonnés à Bulle et Fribourg, avec service de sûreté qui se décomposera de la manière suivante :

Régiment 5, corps Sud, lieut.-col. de Zurich.

- a) Formation de rendez-vous en avant de Bulle sur la route de Riaz.
- b) Formation et départ de l'avant-garde.
- c) Formation du gros en colonne de marche.
- d) Marche de 12 kilomètres.

Régiment 6, corps Nord, lieut.-col. Agassiz.

Même exercice que pour le régiment 5, moins la longueur de la marche ; ce régiment choisira une position près d'Ecuvillens et la mettra en état de défense ; à cet effet, on réunira tous les pionniers de la brigade et on les adjoindra à ce régiment.

24 et 25 septembre. Manœuvres de régiments à double action, d'après l'idée générale ci-après :

#### *Idee générale.*

Une armée ayant pénétré en Suisse par notre frontière de l'ouest, marche sur Berne par la vallée de la Broye ; elle détache à Romont un corps de flanqueurs pour assurer son flanc droit à la rive gauche de la Sarine.

Ce corps, fort d'un régiment d'infanterie, marche par Bulle dans la direction de Fribourg ; il rencontre, entre Glane et Sarine, une colonne détachée de l'armée fédérale ou armée du Nord, qui s'oppose à sa marche.

*Exécution.*

*Le 23 septembre*, le corps du Sud quitte Bulle et marche sur Fribourg, par la route de Riaz au Bry ; il prend position à Farvagny et Vuisternens devant Pont. Le corps du Nord quitte Fribourg et prend ses cantonnements à Posieux-Ecuvillens.

*Le 24 septembre* au matin, le régiment 5 reprend sa marche en avant ; il rencontre entre Glane et Sarine les avant-postes du régiment 6, qu'il cherche à rejeter sur Fribourg.

*Le 24 septembre* au soir, cantonnements du régiment 6 à Fribourg et ceux du régiment 5 à Magedens-Ecuvillens.

*Le 25 septembre*, marche du régiment 5 sur Fribourg, le 6<sup>e</sup> s'oppose à sa marche.

*Le 25 septembre* au soir, cantonnements des régiments 5 et 6 à Fribourg.

La journée du 24 septembre sera utilisée par le 5<sup>e</sup> régiment pour un exercice de déploiement offensif du régiment partant de la colonne de marche ; l'exercice se décomposera en :

- a) Formation de rendez-vous.
- b) Formation et départ de l'avant-garde.
- c) Formation du gros en colonne de marche.
- d) Marche en avant et rencontre de la position ennemie.
- e) Déploiement du régiment pour l'attaque.

Ce même jour le 6<sup>e</sup> régiment fait un exercice de combat défensif dans une position et retraite. Il y aura probablement lieu de distraire un bataillon de ce corps pour renforcer l'autre, ou bien l'on pourra utiliser les pionniers et un bataillon pour couvrir la retraite et préparer une position défensive près de Cormanon pour le 25 septembre.

25 septembre. Corps Sud, 5<sup>me</sup> régiment. Marche sur Fribourg par Matran, et combat offensif près de Cormanon. — Corps Nord, 6<sup>me</sup> régiment. Combat défensif avec mouvement offensif. Retraite sur Fribourg.

*Manœuvres de brigade des 25-27 septembre contre le 10<sup>e</sup> régiment d'infanterie.*

*Idée générale.*

L'armée du Sud s'étant emparée de Fribourg, continue son mouvement sur Berne ; elle détache pendant sa marche sur Laupen, une brigade isolée, avec armes spéciales, pour flanquer sa droite dans la direction de Schwarzenburg.

Un régiment d'infanterie avec armes spéciales, cantonné à Schwarzenburg, a reçu l'ordre d'opérer une reconnaissance sur Fribourg, avec mission d'accepter le combat, afin de donner au corps du Nord le temps de passer la Singine.



*Forces en présence :*

*Corps du Nord*, 10<sup>e</sup> régiment infanterie, lieutenant-colonel Scherz, Escadron de cavalerie n<sup>o</sup> 7. Régiment d'artillerie n<sup>o</sup> 2, III<sup>e</sup> division, Ambulances n<sup>os</sup> 13 et 14. Signe distinctif : bande blanche au képi.

*Corps du Sud*, 3<sup>e</sup> brigade infanterie, colonel Bonnard. Escadrons de cavalerie n<sup>os</sup> 4 et 5. Régiments d'artillerie n<sup>os</sup> 1 et 2, II<sup>e</sup> division. Ambulance n<sup>o</sup> 6. Compagnie d'administration n<sup>o</sup> 2.

*Exécution.*

Le 25 septembre au soir, le corps du Nord, cantonné à Schwarzenburg, a poussé ses avant-postes jusqu'à Heitenried et a passé la Singine le 26 au matin.

Le 26 septembre au matin, le corps du Sud se met en marche dans la direction de Schwarzenburg par la route de Tavel ; il rencontre entre Tavel et Mariahilf les éclaireurs du corps Nord, qui cherche à l'arrêter dans sa marche ; mais ce dernier cédant à des forces supérieures se retire, par un changement de front, sur Tüzishaus, Flamatt et Neueneck, en prenant position à cheval sur cette nouvelle ligne.

*Cantonnements du 26 au soir.* Corps du Nord, entre la ligne ferrée et Heitenried.

Corps du Sud, entre Guin et Tavel.

Le 27 septembre au matin, le corps du Sud poursuit sa marche en avant sur Berne, le corps du Nord cherche à le repousser. Retraite du corps du Sud sur Fribourg.

*Cantonnements du 27 au soir.* III<sup>e</sup> brigade à Fribourg et environ, 10<sup>e</sup> régiment à Berne et environs.

**III. Juges de camp et Direction des manoeuvres.**

Fonctionneront comme juges de camp :

M. le colonel de Salis, J., instructeur d'arrondissement, président,

» colonel-brigadier de Cocatrix, commandant de la 1<sup>re</sup> brigade d'infanterie,

» colonel de Crousaz, instructeur de 1<sup>re</sup> classe,

» lieut.-col. Gaulis, commandant du 1<sup>er</sup> régiment d'infanterie,

» » Muret, » 2<sup>me</sup> »

» » Furrer, instructeur de 1<sup>re</sup> classe.

Le commandant de la II<sup>me</sup> Division, colonel-divisionnaire Lecomte, fonctionnera comme directeur des manoeuvres combinées de brigade et M. le lieut.-colonel d'état-major Favre comme sous-directeur, avec M. le capitaine de la Harpe, Amédée, comme adjudant.

Seront encore attachés à la Direction des manœuvres : deux ordonnances détachées des 4<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> escadrons de dragons et trois secrétaires détachés des bataillons n<sup>os</sup> 13, 17 et 28.

Le personnel de la Direction des manœuvres et du Tribunal de camp portera le brassard blanc comme signe distinctif.

#### **IV. Corps d'instruction.** — RÉPARTITION DU PERSONNEL D'INSTRUCTION

##### *V<sup>e</sup> Régiment.*

	Colonel de Crousaz,	Instructeur I classe.
Bataillon	13, capitaine Rey,	» II »
»	14, » Champion,	» II »
»	15, » Sunier,	» II »
Pour le tir	1 <sup>er</sup> lieut. Boillot,	» II »
Instructeur trompettes,	Pernet,	du 12 au 18 septembre.

##### *VI<sup>e</sup> Régiment.*

	Lieut.-Colonel Furrer,	Instructeur I classe.
Bataillon	16, major Jolissaint,	» II »
»	17, capitaine Schaller,	» II »
»	18, 1 <sup>er</sup> lieut. Castan,	» II »
Pour le tir	capitaine Jeannerat,	» II »
Instructeur trompettes	Pernet,	du 18 au 24 septembre.

L'instructeur tambours sera désigné par l'instructeur en chef.

Un officier supérieur du personnel d'instruction assistera au rapport de brigade, il en sera de même pour le rapport du régiment éloigné du quartier général de la brigade.

#### **V. Inspection.**

L'inspection par le commandant de la II<sup>e</sup> Division aura lieu le 28 septembre à Fribourg. Y assisteront toutes les troupes de la II<sup>e</sup> Division qui ont pris part aux manœuvres et qui ne seront pas dispensées pour cause de mesures préparatoires de licenciement.

#### **VI. Licenciement.**

Il aura lieu le 28 après-midi et le 29 septembre suivant ordres spéciaux à chaque corps.

